

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 29/05/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir: BELBEZE Isabelle à GUERRERO Lionel, ROSSETTO Claudine à MILHORAT Claude, FARRET Corinne à BENCHARGUI Suzanne, LASSAGNE Frédéric à CAUSSE Dorian, BAHUT Cécile à FEZZANI Sofia, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à ABOULGHAZI Naziha, DEHAUMONT Elodie à COSTES-ROBLES Christelle, DANIEAU Thierry à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 20
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-99 – ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC DES COMMUNES MEMBRES DE TOULOUSE METROPOLE

M. ROQUES, rapporteur, informe le conseil Municipal que Toulouse Métropole, les mairies de Toulouse, Aigrefeuille, Aussonne, Beauzelle, Brax, Cornebarrieu, Cugnaux, Fenouillet, L'Union, Mondonville, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Orens, Saint-Jory, Launaguet, Villeneuve-Tolosane, Tournefeuille et le CCAS de Cugnaux ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble au groupement de commandes pour procéder ensemble à l'achat de produits d'entretien.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement de ce dernier, et désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention portant création d'un groupement de commandes n°26TM01, en vue de participer ensemble à l'achat de produits d'entretien dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, telle qu'annexée à la présente délibération ;

DESIGNE Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur ;


AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte aux effets ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15 JUIN 2026


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260605-DELIB202699-DE
Reçu le 10/06/2026

